



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Paris, le 1^{er} juillet 2019

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CPP ACERC DU 26 JUIN 2019

Participants à la réunion :

- Serge PHILIPPE, Secrétaire de la Commission
- Jean Philippe BOUREL, Membre du Bureau National
- Elisabeth THOMAS, Membre de la Commission
- Pierric LEFEUVRE, Membre de la Commission

Excusés :

- Emmanuelle LALANDE, Membre du Bureau National
- Jérôme AMICO, Membre de la Commission
- Jean Paul CHARLEMAGNE, Membre de la Commission
- Jean Baptiste DE PERETTI, Membre de la Commission
- Christophe FOLLOT, Membre de la Commission
- Éric LODDO, Membre de la Commission
- Frédérique PADOVANI, Membre de la Commission
- Cristina PEDRERO, Membre de la Commission
- Hervé POIRON, Membre de la Commission
- Patrick SCHUSTER, Membre honoraire
- Philippe LEDIG, Membre honoraire

Ordre du Jour :

1°) Négociations sur la Classification

Éric GAUTRON, **Secrétaire National** en charge de la Communication et de la Syndicalisation, de l'Encadrement et de la Prévoyance nous rejoint en début de réunion pour nous faire part des sujets d'actualité.

Éric revient d'abord sur la journée de grève de la veille, mardi 26 juin 2019 dont les résultats complets n'étaient pas connus à la date de la réunion. Toutefois, les quelques retours sont positifs : près de 60% à l'URSSAF du NPC ou encore 35% à la CPAM de REIMS.

Éric rappelle que le motif de la grève était le retrait actuel du projet de Classification. En effet, ce projet est avant tout une déclassification des cadres techniques de la Sécurité

Sociale, notamment des contrôleurs du Recouvrement, contrôleurs CAF, Délégués de l'Assurance Maladie.

Pour la journée du 25 juin, une lettre de l'intersyndicale du 7 juin avait été adressée à Madame Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé pour être reçus. Sans réponse à cette demande, environ 250 personnes dont nos collègues de la région parisienne manifestaient le jour J devant le Ministère.

Finalement, une délégation composée de représentants des syndicats a été reçue assez rapidement par un conseiller de la Ministre. Laurent WEBER (FO FEC) et Éric GAUTRON (SNFOCOS) en ont fait partie.

A l'écoute, le Conseiller a indiqué que la négociation se faisait avec l'employeur. Toutefois, il a annoncé que le calendrier allait être desserré. Et, lors de la RPN à l'UCANSS, à 14H00, plusieurs annonces ont été faites :

- Le COMEX a demandé un desserrement du calendrier ;
- Un niveau de Cadre va être ajouté pour ne pas déclasser tous ces cadres ;
- Le retrait de la suppression de l'ancienneté ;

Il s'agit donc d'un recul de l'employeur mais pas d'une victoire des syndicats. La prochaine réunion est prévue le 9 juillet, puis une autre en septembre.

2°) Consultation des DSN et procédures engagées

Sur ce point, par messagerie, Cristina nous a indiqué qu'en Pays de Loire, des procédures disciplinaires avaient donné lieu à 6 blâmes.

En Bretagne, Pierric nous informe qu'à sa connaissance, 4 agents avaient reçu des rappels à la loi.

Dans le Nord Pas-de-Calais, aucun cas de consultation des DSN n'a été relevé. En réunion de CE, la Direction a simplement informé l'ensemble du Personnel sur l'obligation de respecter le RGPD, sous peine de sanctions. En clair, la consultation des DSN par les inspecteurs n'est possible que si ces derniers ont un ordre de mission pour contrôler.

Le sujet est délicat. Finalement, il est décidé de réagir au niveau de la Lettre de la Michodière si nous avons connaissance qu'une procédure de licenciement ait été engagée à l'encontre d'un inspecteur.

3°) Mise à disposition des véhicules dans le cadre du nouveau marché

La livraison des véhicules s'effectue un peu partout dans les URSSAF. A ce jour, personne n'a connaissance de la mise en place du logiciel qui doit être utilisé pour distinguer le kilométrage privé du kilométrage professionnel.

Des retards ont été enregistrés dans la livraison des véhicules adaptés sur prescription de la médecine du travail. En effet, lorsque des véhicules FORD ont été prévus, il faudra attendre encore un peu car l'ACOSS a refusé de réceptionner la commande car les véhicules ne comportaient pas de climatisation. Par conséquent, la commande ne respectait pas le cahier des charges.

4°) Procédure prud'homale des salariés à temps partiel

Dans le Nord – Pas de Calais, 31 dossiers (7 cadres et 24 employés) vont être déposés le 27 juin au Conseil des Prud'hommes de Lille. Cela concerne la minoration de la rémunération des salariés à temps partiel. La représentation se fera par Serge PHILIPPE. Pour sa part, la CGT fait appel à un avocat pour une dizaine de dossiers.

En moyenne, les demandes de rappel sur trois ans (prescription en matière de salaire) s'élèvent à 1.500 euros.

La problématique réside dans le fait que la rémunération est proratisée sur 35h55 et non sur 35h00. La règle de 3 mathématiques n'est pas respectée. Ce point a été confirmé par la Cour d'Appel de Douai dans plusieurs arrêts du 22/12/2017 dans des affaires où plusieurs inspectrices avaient également pour chefs de demande l'article 32 et l'article 23.

Il faut savoir que tous les organismes de Sécurité Sociale sont concernés par ce point.

5°) Mise en place du CSE dans les URSSAF

En Bretagne, les élections ont eu lieu fin mars pour une mise en place le 30 avril pour une durée de 2 années. FO et SNFOCOS ne sont plus majoritaires.

C'est le minimum légal qui est appliqué avec 13 titulaires. Ces derniers ont chacun 25 heures par mois.

Il est à noter que la CGT est majoritaire au niveau de l'ex RSI installé à Rennes et Auray. Enfin, le Secrétaire devrait prendre sa retraite en fin d'années.

Dans le NPC, les élections se dérouleront en décembre. Les agents de la Caisse déléguée du régime des indépendants seront intégrées au 1^{er} janvier 2020. Toutefois, au cours des négociations sur la mise en place du RSE, leur nombre a été pris en compte pour porter le nombre de titulaires à 14.

Point intéressant de la négociation, il y aura des représentants de site. Par ailleurs, un titulaire pourra donner ses heures de délégation à un suppléant même si ce n'est pas le sien.

6°) Point sur les CAF

Faute d'informations et en l'absence de Frédérique et Jean Baptiste, ce point est reporté pour la prochaine réunion.

7°) Questions diverses

Aucune autre question n'est évoquée.

Après consultation d'Emmanuelle LALANDE qui avait indiqué être joignable par téléphone, la prochaine réunion est fixée au mercredi 2 octobre.

Prochaine réunion : le 2 octobre 2019

Recevez chers camarades, mes salutations cordiales.

Le Secrétaire de la Commission Professionnelle Permanente des ACERC,

Serge PHILIPPE